

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie,
du développement durable,
des transports et du logement

Décision du 01 MARS 2011 portant nomination à la commission des recours de l'Agence nationale de l'habitat

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R.321-1 et R.321-6-3 ;
Vu les décisions du 23 juin 2010 et du 27 octobre 2010 portant nomination des membres de la
commission des recours de l'Agence nationale de l'habitat,

DÉCIDE

Article 1

Est nommé membre de la commission des recours de l'Agence nationale de l'habitat :
Monsieur Michel Patry, chef du bureau Réglementation des aides à la pierre par intérim, ou
son représentant, en remplacement de M. Jean-François Landel.

Article 2

La présente décision sera notifiée à la personne mentionnée à l'article 1.

Fait, le 01 MARS 2011

Pour la ministre et par délégation,
Le directeur de l'habitat
de l'urbanisme et des paysages

Étienne Crépon